



EHPAD MER ET PINS
Projet de déménagement

La démarche « Un résident, un accompagnant »

Le projet de déménagement en quelques mots

Pourquoi un déménagement ?

L'EHPAD Mer et Pins poursuit sa modernisation avec la construction d'un nouveau bâtiment de 122 places à proximité immédiate du centre-ville de Saint-Brévin-les-Pins. Les travaux, initiés en 2019, s'achèveront au début fin du 1^{er} trimestre 2022, pour un emménagement prévu les 15 et 17 juin.

► Un environnement calme, à proximité du centre-ville

La nouvelle résidence, appelée Vent d'Ouest, sera située avenue Jacques Cassard à Saint-Brévin-les-Pins, au cœur d'un quartier résidentiel, sur un terrain verdoyant et paisible qui préservera la tranquillité des résidents.

L'objectif du projet est, entre autres, d'ouvrir l'établissement sur la ville et d'améliorer ainsi l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes accueillies. Cette nouvelle situation y contribuera largement puisque le centre-ville et les bords de mers seront désormais accessibles à pied en moins de 15 minutes.

► Un projet co-construit avec les résidents, les familles et le personnel

Le projet immobilier est le fruit d'une longue réflexion impliquant le personnel de l'EHPAD et les résidents à toutes les étapes de la démarche : de la conception du projet à la préparation des résidents au déménagement, en passant par des ateliers autour du choix du mobilier, de la décoration des chambres, des nouvelles attentes des personnes âgées, des valeurs clés de l'accompagnement, etc.

► Un bâtiment moderne, lumineux, et fonctionnel

Ces ateliers de réflexion ainsi que l'appui d'un cabinet d'architecture ont abouti à l'élaboration d'un projet immobilier résolument moderne et centré sur le résident.

Au rez-de-chaussée, les unités s'organisent autour d'une « place du village », un espace aéré et lumineux au sein duquel pourront se croiser résidents, familles et professionnels.

Chaque unité sera composée de 20 chambres (une de 22 logements) et disposera d'un accès à l'extérieur : trois jardins sécurisés pour celles du rez-de-chaussée, trois terrasses pour celles de l'étage.

La polychromie de la structure a été travaillée très en amont de l'arrivée des entreprises sur le chantier afin de trouver une ambiance particulière pour chacune des unités (choix coordonné du revêtement de sol, de la couleur des murs...) ; l'idée étant que le résident puisse créer ses repères facilement, comme « chez lui ».

Toutes les chambres sont individuelles, équipées d'une salle d'eau, et modulables pour permettre à chacun d'organiser comme il le souhaite son espace de vie. Quelques-unes seront communicantes afin d'accueillir les couples, et d'autres seront insonorisées pour le confort de tous.

En outre, la vie des résidents sera organisée par unité : une salle de restaurant pour 20 personnes par exemple, une équipe soignante dédiée...

Même si nous gardons un fonctionnement de collectivité, nous avons la volonté d'en nuancer au maximum ses contraintes. Nous souhaitons tendre vers une organisation qui se centre autour de chacun des résidents.

Comment va se dérouler le déménagement ?

► Quels sont les résidences concernées ?

Le déménagement concerne deux résidences :

- La résidence Fleur d'Ajonc, 50 places, située 47 rue Edouard Branly - 44250 Saint Brevin Les Pins
- La résidence Camélias, 80 places, située 60 avenue de Bodon - 44250 Saint-Brevin-les-Pins

► Quand, et sur combien de temps se déroulera le déménagement ?

Le déménagement se déroulera sur deux jours, Cette semaine est susceptible d'être modifiée et repoussée selon la date de réception du bâtiment.

- 15 juin 2022 : déménagement des résidents de Fleur d'Ajonc
- 17 juin 2022 : déménagement des résidents des Camélias

► Quelles sont les étapes du déménagement ?

Le déménagement se déroulera de la même manière pour chacune des deux résidences, avec quelques jours de décalage. Les différentes étapes sont ci-après présentées en synthèse.

1^{er} semestre 2022	<ul style="list-style-type: none">• Information continue des résidents et de leurs proches à propos des avancées du déménagement.
Durant le mois précédant le jour J	<ul style="list-style-type: none">• Les accompagnants rencontrent les résidents. En cas de contraintes particulières, la rencontre peut se faire en visio.
Durant la semaine précédant le jour J	<ul style="list-style-type: none">• Mise en carton des effets personnels des résidents au fil de la semaine qui précède le déménagement.
Les jours J	<ul style="list-style-type: none">• Début d'intervention des déménageurs à 8h.• Déménagement unité par unité (environ 2h d'intervention pour une unité de 20 places).• Les résidents quittent leurs chambres et l'unité dans laquelle elles se trouvent avant l'arrivée des déménageurs.• Les résidents sont accueillis sur des espaces d'activité dans l'attente de partir sur la nouvelle résidence Vent d'Ouest.• Les résidents sont transférés sur le nouveau site tout au long de la matinée. Les résidents des dernières unités déménagées arrivent au plus tard pour le déjeuner.• L'accueil à la nouvelle résidence se tiendra en salles à manger et salles d'activités.• En fin de journée, dès la fin de l'intervention des déménageurs, les résidents gagnent leurs chambres et sont accompagnés dans le déballage de leurs cartons.

La démarche « Un résident, un accompagnant »

Le rôle de l'accompagnant

Un déménagement est un moment important, stimulant, heureux, mais aussi délicat et potentiellement source d'appréhensions, a fortiori pour des personnes âgées. C'est pourquoi, en complément des équipes de l'établissement qui seront pleinement présentes et investies, l'EHPAD Mer et Pins souhaite que chaque résident bénéficie d'un accompagnant dans le cadre de son déménagement.

L'accompagnant a un rôle clé dans le bon déroulement du déménagement : il informe la personne accompagnée, l'aide à préparer son déménagement, lui tient compagnie tout au long de la journée, la rassure et la guide si besoin.

S'il le souhaite, l'accompagnant peut intervenir sur les deux jours de déménagement, et donc accompagner le premier jour le déménagement d'un résident de Fleur d'Ajonc, et le second jour le déménagement d'un résident des Camélias.

Les étapes du déménagement « en tant » qu'accompagnant

1er semestre 2022	<ul style="list-style-type: none">• Les accompagnants reçoivent une information régulière à propos des avancées du projet.
Durant le mois précédant le jour J	<ul style="list-style-type: none">• Les accompagnants rencontrent les résidents. En cas de contraintes particulières, la rencontre peut se faire en visio.• Les accompagnants sont invités à une réunion pour :<ul style="list-style-type: none">○ Présentation du détail de leurs « missions », et transmission d'une fiche « missions de l'accompagnant ».○ Présentation des différentes étapes de la journée de déménagement, et transmission de leurs « emplois du temps ».○ Transmission des plans de circulation au sein des bâtiments (pas de croisement des résidents et des déménageurs).○ Information à propos du rôle des professionnels de l'EHPAD le jour du déménagement, et des missions qui leur sont attribuées.<p>En effet, chaque professionnel a une mission, un rôle identifiable à la couleur du t-shirt qu'il portera (un t-shirt également pour les accompagnants). Les différents rôles possibles : coordonnateur des résidents et accompagnants, coordonnateur des déménageurs, etc.</p>Les professionnels « coordonnateurs » des résidents et accompagnants seront présents à cette réunion, pour rencontre des accompagnants.○ Chaque accompagnant reçoit une fiche de présentation du résident qu'il accompagne.○ Possibilité de rencontre du résident le jour de la réunion.○ ... des collations (café, thé, encas, etc.) seront prévues !

Le jour J

- Les accompagnants se présentent sur site à l'heure préalablement indiquée (premier horaire : 7h). L'arrivée sera échelonnée toutes les heures et demies en fonction de l'ordre de déménagement des unités. Des collations (café, thé, encas, etc.) seront prévues !
- Les accompagnants rejoignent les résidents dans leurs chambres pour les aider dans leurs tous derniers préparatifs (dernier carton si ça n'a pas été fait), puis les accompagnent tout au long de la journée.
- D'un commun accord résident-accompagnant, ils peuvent évidemment quitter l'établissement et revenir plus tard dans la journée sur le nouveau site.
- Un déjeuner est prévu pour les accompagnants.
- Lorsque les déménageurs ont terminé leurs interventions (17h-18h), les accompagnants aident les résidents à vider leurs premiers cartons. Ce travail sera ensuite poursuivi par les professionnels de l'EHPAD.

Qui peut être accompagnant ?

Tout le monde peut être accompagnant : membres de la famille, tuteurs, proches, membres d'association, etc.

Comment devenir accompagnant ?

Si vous souhaitez être accompagnant, merci de joindre Mme Sandrine FORET par téléphone au 02.51.74.72.20 ou à l'adresse mail sandrine.foret@ehpad-mer-et-pins.com.